



**TotalEnergies SE**  
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général  
de l'Autorité des marchés financiers

| Date         | Nombre d'actions composant le capital | Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale |
|--------------|---------------------------------------|---|
| 23 mars 2022 | 2 609 763 803                         | 2 760 321 229   |

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 609 763 803 actions TotalEnergies s'élève à 2 775 958 730 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 15 637 501 droits de vote attachés aux 15 637 501 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.
-